



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 42/23 OBJET : MARCHE DE SERVICE - EIPV

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire,
- Considérant la programmation culturelle de l'Ensemble, entre l'EIPV et la Commune,

DECIDE de confier à l'EIPV l'organisation d'un concert à l'Abbaye de Silvacane le vendredi 26 mai 2023 et approuve le contrat de coréalisation du 28/04/2023, entre l'EIPV et la Commune,

DIT que la commune règlera à l'EIPV la somme de 2 425,00 € TTC,

DIT que les recettes issues de la vente des billets seront partagées entre la commune et l'EIPV, à hauteur de 50% pour la commune et 50% pour l'EIPV.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 16 mai 2023



Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le **22 MAI 2023**

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE
☎ 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20230516-DEC_42_23-0